



Retina Suisse

Pour sauver la vue

Procès-verbal et rapport sur les résultats des votes de la 43ème assemblée générale ordinaire de Retina Suisse

Date : 09 avril 2022
Heure : 13.30 – 14.30 heures
Lieu : Visioconférence par Zoom avec traduction simultanée
Direction : Susanne Trudel, présidente

1. Allocution de bienvenue et élection des scrutatrices

La présidente, Susanne Trudel, regrette que l'assemblée générale doive de nouveau avoir lieu en mode virtuel. L'évolution incertaine de la pandémie de Covid-19 ne permet pas de planifier en toute sécurité une réunion avec la présence physique des participants. Les documents nécessaires au vote sur les thèmes de l'ordre du jour seront envoyés après la fin de l'AG. La présidente prie les personnes présentes de communiquer leurs voix avant le 29 avril au plus tard. Les bulletins seront comptés et les résultats publiés sur le site Internet au début de mai.

256 bulletins de vote valables ont été enregistrés, 7 bulletins n'étaient malheureusement pas correctement remplis et, partant, n'étaient pas valables. Nous remercions les 263 membres de leur participation active à la votation.

Le comité propose Madame Judith Anderegg et Madame Daniela Capelli à titre de scrutatrices.

Décision : Judith Anderegg et Daniela Capelli sont élues scrutatrices avec 250 voix et 6 abstentions.

2. Approbation du procès-verbal de l'AG 2021 (17 avril 2021)

Le comité propose l'approbation du procès-verbal de la 42ème AG du 17.04.2021.

Décision : Le procès-verbal est approuvé avec 241 voix et 15 abstentions.



3. Rapport d'activité et rapport financier avec compte annuel 2021 et rapport du bureau de révision

La présidente fait état des nombreux webinaires qui ont eu lieu en 2021 et dont on peut encore et toujours prendre connaissance sur le site Web. Elle remercie tous ceux et celles qui ont pris part au sondage sur le Retina Journal.

Le comité propose l'acceptation du rapport d'activité 2021.

Décision : Le rapport d'activité est approuvé avec 243 voix pour, 1 voix contre et 12 abstentions.

Le directeur, Stephan Hüsler, explique quelques chiffres du bilan et du compte de profits et pertes. Les dépenses et recettes générées par le fundraising qui a été lancé en 2021 sont les changements les plus marquants. Il convient de noter comme un effet annexe positif du fundraising l'augmentation du degré de notoriété de notre association.

Le comité propose l'acceptation du bilan au 31 décembre 2021 ainsi que du compte de pertes e profits du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Décision : Le compte annuel est approuvé avec 241 voix pour, 1 voix contre et 14 abstentions.

Le comité propose, après la vérification du compte annuel par le bureau de révision BDO AG, de donner décharge au comité et à la direction.

Décision : Décharge est donné avec 242 voix pour, 1 voix contre et 13 abstentions.

4. Elections

4.1. Départ

Le Dr. méd. Tobias Hanke a été élu dans le comité à l'AG de 2011. La présidente le remercie cordialement de sa collaboration et du temps qu'il a consacré à notre association. Il a terminé sa formation de psychothérapeute et a désormais son propre cabinet.



Retina Suisse

4.2. Élections pour compléter le comité

La présidente présente à l'élection Madame Eveline Zimmermann, Monsieur Laurent Delétraz et Monsieur Matthias Bütikofer. Les trois candidats se présentent brièvement.

Le comité propose à l'assemblée générale d'élire Madame Eveline Zimmermann en qualité de membre du comité.

Le comité propose à l'assemblée générale d'élire Monsieur Laurent Delétraz en qualité de membre du comité.

Le comité propose à l'assemblée générale d'élire Monsieur Matthias Bütikofer en qualité de membre du comité.

Décision : Les trois personnes proposées sont élues respectivement avec 239, 240 et 241 voix pour, 1 voix contre et 14, 15 et 16 abstentions.

5. Cotisation annuelle 2023

Durant plus de 20 ans, le montant de la cotisation annuelle est resté fixé à CHF 50.--. La présidente demande de faire preuve de compréhension pour cette augmentation. Elle remercie tous les membres qui, l'année dernière aussi, ont généreusement arrondi vers le haut le montant demandé. Toutes ces personnes peuvent faire état de leur don dans leur déclaration de revenus.

Le comité propose pour l'année 2023 de fixer la cotisation de membre à CHF 60.00 (au min.).

Décision : Le montant de CHF 60.-- (au moins) de la cotisation annuelle est accepté avec 221 voix pour, 18 voix contre et 17 abstentions.

6. Divers

6.1. Rencontre régionale de Suisse alémanique 2022

Mario Kämpfen invite cordialement tous les membres à prendre part à la rencontre régionale de cette année. Malheureusement, il n'est pas encore en mesure de faire part du programme définitif car il n'a pas encore reçu l'autorisation pour la visite du Palais fédéral. L'invitation suivra par écrit.



6.2. Carte d'accompagnement

Le directeur attire l'attention sur le fait que la carte d'accompagnement 2022 sera enregistrée sur le SwissPass. A cet effet, il faut produire une attestation médicale disponible sur le site Internet des CFF et qu'il faut envoyer au centre de service à Brigue.

6.3. Certificat AI pour les bénéficiaires de l'AVS avec allocation pour impotent

Depuis 2022, les bénéficiaires d'une allocation pour impotent de l'AVS ont droit à un certificat AI. Celui-ci peut être obtenu auprès du bureau AI du canton du domicile du bénéficiaire.

6.4. AG 2023

La 44ème assemblée générale ordinaire se réunira le 29.04.2023 à l'hôtel Bern à Berne.

7. Conclusion de la présidente

La présidente remercie les participantes et participants de leur soutien actif à notre association et les invite à présent au programme d'exposés. Les exposés seront traduits simultanément et mis en ligne, avant Pâques, sur notre site Internet à la rubrique « Offre » - « Webinaires », sous forme de vidéo.

La présidente clôture l'AG à 13.30 heures en remerciant les participants et les interprètes.

13 mai 2022

Pour le procès-verbal

Stephan Hüsler
Directeur

Susanne Trudel
Présidente